



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Biodiversité et, paysages

Patrimoine naturel mondial de l'UNESCO

Propriétaire des données:

Office fédéral de l'environnement,
Division Biodiversité et paysages

Traitement:

Meteotest, Berne
Ufficio Protezione della Natura, Bellinzona

Table des matières

Brève vue d'ensemble

Description des couches (« layer »)

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets
- 3 Critères du relevé
- 4 Procédure de saisie
- 5 Précision des données numériques

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

Jusqu'à présent, pour la Suisse, cinq zones ont été proposées et inscrites sur la liste de l'UNESCO comme patrimoine naturel mondial et six objets l'ont été comme patrimoine culturel mondial.

Les objets du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO ont été numérisés manuellement à partir de la carte nationale au 1:25 000.

- Bibliographie:

-

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000

Date du relevé des données de base:

- 1996 - 2021

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- ouverte

Obligation légale:

- aucune

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Gestion des espèces

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

MODELE DE GEODONNEES

La description des géodonnées de base est décrite dans les directives techniques des géodonnées de base relevant du droit l'environnement «Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel - biens naturels de l'UNESCO, identificateurs 1.1 » ou auprès de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG).

L'attribut « Zone » est complété par :

Zone	DE	FR	IT	EN
W	Welterbestätte	Bien du patrimoine mondial	Bene del patrimonio mondiale	World Heritage Property
P	Pufferzone	Zone tampon	Zona tampone	Buffer zone

Description des données

1 Situation de départ

La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41) a été conclue par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Elle vise à conserver les biens culturels et naturels qui ont une valeur universelle exceptionnelle en tant que partie du patrimoine de l'humanité. Les Etats signataires s'engagent à protéger et à conserver les objets situés sur leur territoire. La Suisse a proposé jusqu'à présent six sites culturels et cinq sites naturels que l'UNESCO a inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

2 Représentation des objets

Le périmètre des objets du patrimoine naturel mondial a été reporté sur la carte au 1:25 000.

3 Critères du relevé

Les critères du relevé ont été fixés par l'UNESCO dans le texte de la convention et dans les « Orientations ». La valeur exceptionnelle du point de vue historique, artistique, esthétique, ethnologique, biologique ou géologique p. ex. est capitale. L'objet doit remplir au moins un critère. C'est le comité du patrimoine mondial qui décide de l'inscription.

4 Procédure de saisie

La reprise se fonde sur les cartes nationales au 1:25 000. Pour la transformation numérique, les données ont été vectorisées manuellement au moyen d'un périphérique de numérisation.

5 Précision des données numériques

Lors de la numérisation, chaque objet a été fixé par quatre points de référence sur le périphérique de numérisation. Ainsi les distorsions des cartes ne portent que sur les objets individuels. Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques.

6 Représentation

Symbologie et légende

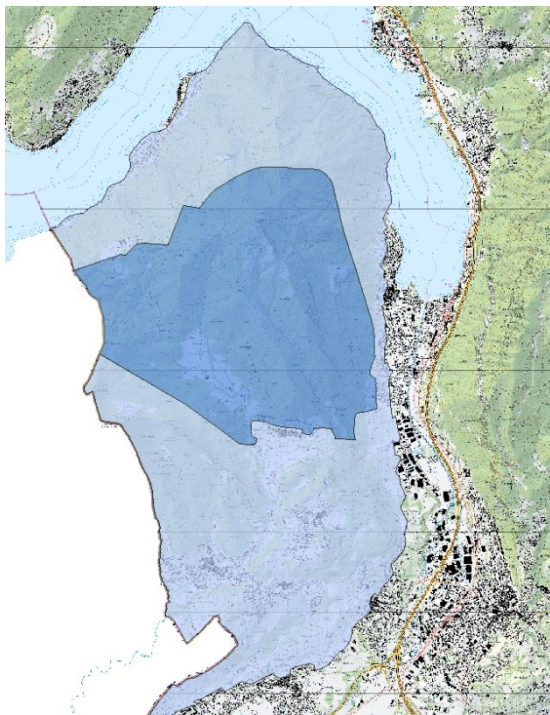
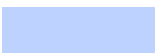


Figure 1 Site du patrimoine mondial naturel avec zone tampon

La figure 1 montre le site du patrimoine mondial naturel « Monte San Giorgio » avec zone tampon.

Surfaces	RGB	Transparence	Signification
	RGB: 91,146,229	<u>Transparence: 20%</u>	Bien du patrimoine mondial
	RGB: 190,210,255	<u>Transparence: 20%</u>	Zone tampon